

Fonds d'obligations canadiennes de base Canada Vie – série N

25 juillet 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations canadiennes de base Canada Vie – série N que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL ») au 1-844-730-1633 ou visitez le www.placementscanadavie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : Frais d'acquisition [MAX2302]

Date de création de la série : 19 mars 2008

Valeur totale du fonds au 31 mai 2025 : 151,7 million(s) \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,01 %*

* Les investisseurs de cette série paient les frais de gestion et d'administration directement à GPCVL.

Gestionnaire du fonds : Gestion de placements Canada Vie Itée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion de placements Canada Vie Itée

Sous-conseiller(s) : Corporation Financière Mackenzie

Distributions : Mensuelles

Placement minimum : 500 \$ (initial) (avec placement total minimal de 500 000 \$ requis)

Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds.

Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise à réaliser un revenu et une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe du gouvernement canadien et des titres à revenu fixe de sociétés de grande qualité ou de catégorie investissement. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des placements étrangers.

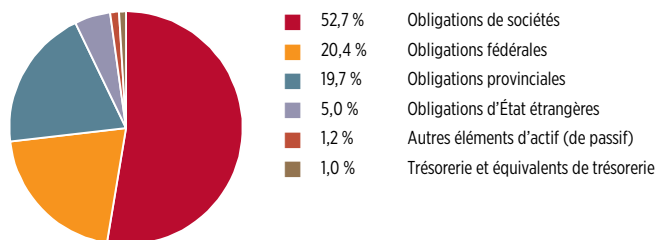
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2025. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2025)

1.	Gouvernement du Canada 3,25 % 01-06-2035	6,1 %
2.	FINB Obligations toutes sociétés canadiennes Mackenzie	5,3 %
3.	Province de l'Ontario 3,60 % 02-06-2035	5,0 %
4.	Gouvernement du Canada 3,25 % 01-12-2034	3,8 %
5.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,7 %
6.	FINB Obligations canadiennes totales Mackenzie	3,2 %
7.	Gouvernement du Canada 2,75 % 01-12-2055	2,8 %
8.	Province de Québec 4,40 % 01-12-2055	2,7 %
9.	Province de l'Ontario 4,60 % 02-12-2055	1,7 %
10.	Province de l'Ontario 3,80 % 02-12-2034	1,7 %
Pourcentage total des dix principaux placements		36,0 %
Nombre total de placements		701

Répartition des placements (31 mai 2025)

Répartition sectorielle



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

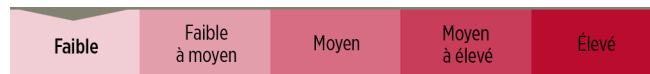
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

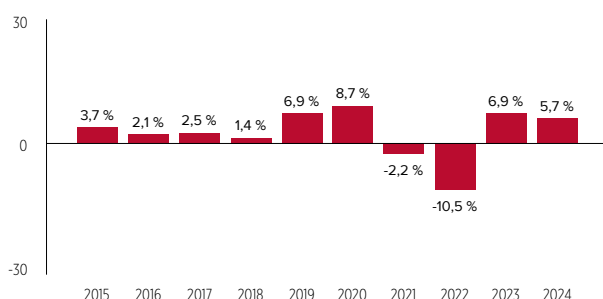
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série N du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série N du fonds chacune des 10 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et pire rendement des titres de série N du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,1 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 081 \$
Pire rendement	-6,7 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 933 \$

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les titres de série N du fonds il y a 10 ans détiendrait 1 243 \$ au 31 mai 2025, ce qui correspond à un rendement annuel composé d'environ 2,2 %.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds de titres à revenu fixe canadiens
- désirent un placement de court à moyen terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés obligataires

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série N du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez souscrire cette série du fonds que dans le cadre du mode de souscription avec frais d'acquisition.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez (%)	Ce que vous payez (\$)	Comment cela fonctionne
Mode de souscription avec frais d'acquisition	0 % à 2 %	0 \$ à 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ achetée	Vous négociez les frais d'acquisition avec votre représentant. Vous versez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez le fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 mars 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,01 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Taux annuel (en % de la
valeur du fonds)**

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des charges du fonds. Les investisseurs de cette série paient les frais de gestion et d'administration directement à GPCVL. Voir la section « Autres frais » ci-dessous.

GPCVL a renoncé à certains frais du fonds. Sinon, le RFG aurait été plus élevé.

0,01 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Ce sont les frais d'opérations du fonds.

0,00 %

Frais du fonds

0,01 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Si vous échangez des titres entre différentes séries du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la Canada Vie, vous pourriez payer à la société de votre représentant des frais d'échange de 0 % à 2 %.
Frais pour opération à court terme inappropriée	Le fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
Frais pour opération à court terme excessive	Le fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui selon GPCVL, peut porter préjudice aux épargnants.
Frais de la série N	Les frais de gestion et d'administration pour cette série sont négociables par l'investisseur, ces frais ne pouvant dépasser 1,40 %, et sont payables directement à GPCVL par l'investisseur, par le biais du rachat de ces titres dans votre compte par GPCVL.
Honoraires de services-conseils	Vous pourriez devoir payer des honoraires de services-conseils, lesquels sont négociables auprès de votre représentant (au nom de la société de votre représentant), pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans la série N. Ces honoraires de services-conseils sont d'au plus 1,25 % et seront perçus par GPCVL par le rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera remis à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Canada Vie Itée

255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais : 1-844-730-1633
www.placementscanadavie.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.